**S:** La population touchée par une catastrophe a accès aux articles d’hygiène nécessaires ; elle aide à en dresser la liste et à faire la promotion de leur utilisation pour assurer une bonne hygiène personnelle, ainsi que la santé, la dignité et le bien-être de chacun.

**AC** : Consulter tous les hommes et les femmes de tous âges ainsi que les enfants sur les articles d’hygiène dont ils ont besoin en priorité

**I :** Les hommes, les femmes et les enfants ont tous accès aux informations et à une formation relatives à l’utilisation sans danger des articles d’hygiène qui ne leur seraient pas familiers

**NO :** Un kit d’articles d’hygiène de base comprend des récipients à eau (seaux), du savon de toilette et de lessive, et des articles d’hygiène féminine.

**S :** Les denrées alimentaires fournies sont appropriées et acceptables pour les bénéficiaires, qui peuvent ainsi en faire un usage rationnel et efficace dans leur ménage.

**AC :** Évaluer la capacité des gens de stocker la nourriture, leur accès à l’eau et au combustible, les temps de cuisson et le besoin de trempage avant de choisir les denrées

**I :** La conception du programme tient compte de l’accès à l’eau, du combustible pour la cuisson et des ustensiles nécessaires pour la préparation.

**NO :** il ne doit y avoir aucune distribution non ciblée de lait maternisé, de lait en poudre, de lait liquide ou de produits laitiers, gratuits ou subventionnés, en tant que denrée isolée (y compris le lait à mettre dans le thé), que ce soit dans le cadre d’un programme de distribution générale de nourriture ou de supplémentation alimentaire à emporter, car utiliser ces produits sans discernement peut s’avérer dangereux pour la santé.

**S :** L’argent liquide et les bons d’achat sont considérés comme des moyens de répondre aux besoins essentiels et de protéger et rétablir les moyens de subsistance.

**AC :** Évaluer et étudier si les gens ont pu acheter ce dont ils avaient besoin sur les marchés locaux à des prix compétitifs par rapport à d’autres méthodes de transfert, et analyser la filière du marché.

**I :** Toutes les populations cibles satisfont, au moins en partie, à leurs besoins en nourriture et à leurs besoins d’autres moyens de subsistance (biens de production, santé, éducation, transport, abris, etc.)

**NO :** Pour choisir le mécanisme de distribution, il faut étudier les options disponibles et consulter les bénéficiaires. Parmi les paramètres à prendre en compte, on peut citer le coût pour les bénéficiaires (frais bancaires, temps et frais de déplacement, temps d’attente aux points de collecte), le coût pour l’organisation (charges et frais de mise en place, temps de personnel pour la mise en place et l’administration, et transport, sécurité, éducation et formation des bénéficiaires), l’efficacité et la productivité (fiabilité, résilience, obligation de rendre des comptes, transparence, suivi, flexibilité, contrôle financier, sécurité financière, et accessibilité pour les personnes vulnérables).

**S :** Selon les besoins, on a recours aux techniques, à l’expertise, aux capacités et aux matériaux locaux pour réaliser des constructions sûres, en associant au maximum la population concernée et en maximisant les possibilités locales en termes de moyens de subsistance.

**AC :** Impliquer la population concernée, les professionnels locaux de la construction et les autorités compétentes pour décider des pratiques, matériaux et compétences qui assureront une construction sans risque et maximiseront les possibilités locales en termes de moyens de subsistance.

**I :** Toutes les constructions sont réalisées conformément aux pratiques et aux standards agréés pour des constructions sûres.

**NO :** La fourniture rapide de solutions d’abri ou de matériaux et d’outils, sous forme d’articles séparés ou en kits d’assemblage, doit permettre à la population touchée par une catastrophe de monter ou de construire ses abris elle-même

**S :** La population touchée par une catastrophe dispose en suffisance de vêtements, de couvertures et de matériel de couchage pour que son confort personnel, le respect de sa dignité, sa santé et son bien-être soient assurés.

**AC :** Dresser l’inventaire des besoins des personnes concernées en couvertures et autre matériel de couchage, et veiller à ce qu’elles aient accès à ces articles pour jouir d’un confort thermique suffisant et pouvoir prendre des dispositions appropriées pour dormir.

 **I :** Les femmes, les filles, les hommes et les garçons disposent tous d’au moins deux jeux complets de vêtements à leur taille et conformes à leur culture, à la saison et aux conditions climatiques.

**NO :** Les personnes les plus exposées doivent pouvoir disposer de vêtements et de matériel de couchage supplémentaires. Il s’agit des personnes ayant des problèmes d’incontinence, des personnes souffrant de maladies chroniques, des femmes enceintes et des mères allaitantes, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

**S :** La population touchée par une catastrophe a accès à des services de santé qui sont classés par ordre de priorité pour répondre aux principales causes de surmortalité et de surmorbidité.

**AC :** Mettre en œuvre des moyens appropriés de lutte antivectorielle pour le paludisme, la dengue et les autres maladies transmises par des vecteurs en fonction des données épidémiologiques locales.

**I :** L’incidence des principales maladies transmissibles correspondant au contexte est stable (n’augmente pas).

**NO :** Des mesures générales de prévention portent notamment sur le bon aménagement du site, la fourniture d’eau salubre et de systèmes d’assainissement adaptés, l’accès à des installations sanitaires, la vaccination contre des maladies spécifiques, l’approvisionnement en nourriture saine et en quantité suffisante, la protection personnelle et la lutte antivectorielle, l’éducation à la santé communautaire et la mobilisation sociale.